



INSCRIPTION

07 Septembre au 20 Décembre 2020 (15 semaines)

Nom et prénom de l'élève : _____ Âge : _____

Tél. maison : _____ Tél. URGENCE : _____

Adresse courriel: _____

<u>COURS</u>	<u>PROFESSEUR</u>	<u>JOURNÉE</u>	<u>HEURE</u>

Règlements et mesures de protection COVID-19 - Acceptation du risque

Dans un contexte de pandémie de COVID-19, l'école de danse Rose-Marie Mullen a mis en place les mesures de protection incluant les règlements de l'école de danse détaillés au document "Annexe règlements école de danse Rose-Marie Mullen 2020", joint au présent formulaire, afin de minimiser le risque de contagion et de propagation du virus.

Il est de la responsabilité de toutes personnes, notamment du parent/accompagnateur et de l'élève, de respecter les mesures de protection mises en place par l'école de danse Rose-Marie Mullen.

J'ai pris connaissance du document "Annexe règlements école de danse Rose-Marie Mullen 2020" et je m'engage à m'y conformer. J'ai discuté du document avec mon enfant, je lui ai expliqué en quoi consiste les mesures ainsi que les règlements et je l'ai informé de l'importance de les respecter.

Je comprends et accepte que l'école de danse Rose-Marie Mullen ne pourra garantir un milieu sans COVID-19, qui soit exempt de contamination ou de contagion.

Signature du parent:

Date :

Annexe règlements école de danse Rose-Marie Mullen 2020

Frais d'inscription de 20.00\$ par famille non remboursable

Les frais de session sont payables comme suit : 1h00 de cours en UN versement le 07-09-2020
2h00 de cours en DEUX versements le 07-20 & 01-10-2020
3h00 et plus en TROIS versements le 07-09 & 01-10 & 01-11-2020

SI ABANDON DE COURS en début de session, les frais de session ne sont plus remboursables après 15 jours (soit après 2 cours).

SESSION ENFANT

Pré-ballet, Ballet 1,

1h00/semaine	180.00\$
2h00/semaine	330.00\$
3h00/semaine	495.00\$
4h00/semaine	660.00\$
5h00/semaine	825.00\$

Coût 12.00\$ le cours.
Deux heures et plus 11.00\$.

SESSION ENFANT

Jazz, claquettes, hip hop
Ballet 2, Ballet classique.

1h00/semaine	195.00\$
2h00/semaine	360.00\$
3h00/semaine	540.00\$
4h00/semaine	720.00\$
5h00/semaine	900.00\$
6h00/semaine	1080.00\$

Coût 13.00\$ le cours
Deux heures et plus 12.00\$.
Demi- heure en + 90\$

SESSION ADULTE

1h00/semaine	210\$
2h00/semaine	420\$
3h00/semaine	630\$
4h00/semaine	840\$
5h00/semaine	1050\$
6h00/semaine	1260\$

Coût 14.00\$ le cours
Demi- heure en + 105\$

Mode de paiement : Chèque, Interac ou Comptant

Dans les cours : L'uniforme et les souliers de l'école de danse sont obligatoire pour chacune des disciplines y compris le hip hop. **Non remboursable si abandon de cours.**

Ne pas marcher avec les souliers de danse à l'extérieur. Les cheveux doivent toujours être attachés, aucun bijou fantaisie et jouet ne seront acceptés, ne pas s'appuyer contre les miroirs et sur les barres de ballet, la gomme est interdite, aucune personne n'est autorisée à assister aux cours.

Dans l'école de danse : Il est strictement défendu de fumer, les cours sont payables à la session.

L'école de danse n'est en aucun cas responsable des objets perdus ou volés. En cas d'absence, peu importe la raison, les cours ne sont pas remboursables. **Il est strictement défendu de courir dans l'école de danse.**

Stationnement : Veuillez stationner votre véhicule à l'avant ou à l'arrière de l'école de danse, ou encore sur la rue principale **(du côté de l'école).**

Vidéo et photo : L'enregistrement vidéo et la prise de photos sont défendus au spectacle de fin d'année.

Un dvd souvenir sera disponible GRATUITEMENT, sur le site de l'école de danse

L'école se donne le droit de photographier et de filmer les élèves dans leurs cours de danse et durant les spectacles de fin d'année. L'école se réserve le droit d'utiliser toutes les photos et vidéos pour des raisons de promotion, vous acceptez de renoncer à tous droit sur ce matériel, droit d'auteur et personnalité.

Spectacle de fin d'année : Ce spectacle aura lieu les 11-12-13 juin 2021 à la salle André-Mathieu de Laval. Les enfants doivent évidemment arriver plus tôt que l'heure des spectacles pour une pratique générale et doivent rester avec nous et de nombreuses mamans bénévoles jusqu'à la fin du spectacle. Plus d'informations vous seront données à l'approche du spectacle.

Un montant vous sera demandé pour la confection du costume. La date de la vente des billets vous sera communiquée en temps et lieu. De plus, si votre enfant prend plusieurs cours ou si vous avez plus d'un enfant à l'école de danse, il se peut qu'ils ne soient pas dans le même spectacle en raison de leur âge ou pour toutes autres raisons.

Nous tenons à vous aviser de ces informations à l'avance en espérant que vous en ferez autant si jamais vous avez des interrogations ou encore des oppositions.

Ce sont nos conditions pour assurer un bon climat à l'école de danse ainsi qu'un bon suivi de nos élèves.

Règlements COVID 19

Si le parent/accompagnateur ou l'élève présente des symptômes associés à la COVID-19 (fièvre, toux, difficulté respiratoire ...) OU s'il a été en contact étroit avec une personne ayant ou ayant eu des symptômes de la COVID-19 OU s'il a été en contact avec une personne ayant voyager à l'étranger, ne doit pas se présenter à l'école de danse.

- L'achat des tenues vestimentaires obligatoires doit être fait lors des dates d'inscription et vente des tenues vestimentaires au courant du mois d'août (consulter le site internet et la page Facebook pour les dates).
L'élève doit avoir sa tenue lors du premier cours.

Dans l'école:

- Toutes personnes de 12 ans et plus ont l'obligation de porter un masque en tout temps.
- 1 seul parent/accompagnateur est autorisé à rentrer avec l'élève (frère et sœur ne sont pas autorisés à entrer dans l'école de danse).
- L'élève et son parent/accompagnateur doivent rentrer dans l'école de danse 10 minutes avant le début du cours.
- L'élève doit arriver habillé dans son habit de danse ayant juste ses souliers à changer avant d'aller dans son cours (le vestiaire ne sera pas accessible).
- La salle d'attente A (salle d'attente habituelle où se trouve l'accueil) est réservée au parent/accompagnateur de l'élève qui prend son cours en haut.
- La salle d'attente B (ancien petit local) est réservé au parent/accompagnateur de l'élève qui prend son cours en bas (la porte de ce local donnant à l'extérieur est réservée pour la sortie seulement).
- Si le parent/accompagnateur quitte durant le cours, il doit s'assurer d'être présent lors de la sortie de l'élève à la fin de son cours (et ce, dans la bonne salle d'attente) afin d'éviter que l'élève se retrouve sans surveillance.
- Lorsque le parent/accompagnateur récupère l'élève après son cours, ils doivent quitter immédiatement l'établissement.
- L'accès aux toilettes (sous-sol) est limité à l'élève (celles-ci ne doivent pas être utilisé comme vestiaire).

Dans les cours

- **L'élève arrivera 10 minutes avant son cours afin d'éviter un retard.**
- L'élève et le professeur garderont la distanciation grâce à des croix apposées au sol.
- Si le professeur doit approcher l'élève à moins de deux mètres de distance, il portera un masque.
- L'élève âgé de 12 ans et plus doit porter un masque en entrant et en sortant du local. Durant le cours, une fois arrivé à sa place, l'élève pourra abaisser son masque au niveau du cou pour danser.

Nous nous réservons le droit de:

- Refuser l'accès à l'école de danse à toutes personnes ne respectant pas les règlements mentionnés ci-haut.
- Changer les règlements à tout moment durant l'année en tenant compte de l'évolution de la pandémie, des directives du gouvernement ou tout autre ajustement de notre part.

Sachez que nous faisons de notre mieux afin de rendre votre expérience au sein de l'école de danse la plus fluide et agréable possible. Nous avons donc pris la décision de condamner un local afin d'agrandir l'espace d'attente et de circulation.

Nous vous demandons, par conséquent, de bien vouloir respecter les règlements afin que tout se passe pour le mieux. Nous avons très hâte de vous revoir et de reprendre la danse dans cette nouvelle session, qui n'est certes pas comme les autres mais qui reste un recommencement dans nos/vos activités qui ont été suspendues pendant trop longtemps.

Bien à vous,
La direction.

Toutes personnes ne respectant pas les règlements de l'école ainsi que le respect envers les professeurs, se verront refuser l'accès aux cours.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.